



REGLEMENT DU CONCOURS ILLUSTRATION DU RECUEIL DE POEMES

« LA LUMIERE NOIRE DE DANIEL TAHL »

Article 1 : Objet La société TERRE EN CIEL EDITIONS organise un concours d'illustration des poèmes de Daniel Tahl intitulé « LA LUMIERE NOIRE DE DANIEL TAHL » défini par le présent règlement.

Article 2 : Dates : Le concours est lancé au 15/10/2018. La clôture de la réception des illustrations est fixée au jeudi 15 novembre 2018 à minuit. La communication des résultats aura lieu le lundi 03/12/2018 à 15h.

Article 3 : Participation : Le concours est ouvert à tous par retour de mail avec le règlement signé.

Article 4 : Présentation de la participation au concours et transmission : Chaque participant propose autant d'œuvre qu'il le souhaite. Chaque dessin doit être livré au format numérique en format HD en vue d'une impression au format 21*29,7 (page A4).

Il peut s'agir d'un dessin, d'une peinture, photo ou toute œuvre susceptible d'être numérisée s'il ne s'agit pas déjà d'une œuvre numérique.

Chaque œuvre doit être rattachée à un poème parmi les 30 proposés. Le fichier doit donc être nommé ainsi : TITRE_DU_POEME_NOM_CANDIDAT

Chaque œuvre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : concours@terre-en-ciel.com

NB : Si le fichier est trop lourd (plus de 5MO), il doit faire l'objet d'un transfert via [WeTransfer](#) par exemple.

Article 5 : Prix et gains

3 lauréats seront sélectionnés parmi les participants. Les 3 premiers recevront un prix. Le premier : 500€. Le second : 300€. Le troisième : 200€.

Les noms des gagnants seront annoncés par un mail commun à tous les participants.

NB : Des prix ne seront distribués que si des œuvres sont jugées éligibles par le jury.

Toutes les œuvres et artistes éligibles à la publication dans le recueil de poèmes feront l'objet d'une liste communiquée par mail.



Le jury est représenté par Daniel Tahl, qui choisira les œuvres qui illustrent le mieux ses poèmes. TOUTES les œuvres élues par le jury (y compris celles non récompensées par un prix) seront publiées dans le recueil de poème « La lumière noire de Daniel Tahl » en faisant figurer le nom de l'artiste auteur de l'œuvre.

Article 7 : Modifications éventuelles : TERRE EN CIEL EDITIONS se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions qui s'avèrent nécessaires.

Article 8 : Propriété : La participation au concours autorise TERRE EN CIEL EDITIONS à utiliser gratuitement les œuvres reçues sur la totalité de supports existants (journaux, affiches, écrans, intranet, Internet, réseaux sociaux, cartes, cartes postales, livres, livrets...).

NOM ET PRENOM DU PARTICIPANT :

DATE :

Mention « Bon pour acceptation » suivie de la signature :

